

**HST 193 – La culture religieuse chrétienne
(3 crédits)
Automne 2023**

Professeur : Patrick Snyder

Bureau : E5-3121

Téléphone : 819 821-8000 poste 62666

Courriel : Patrick.Snyder@USherbrooke.ca

Disponibilités : les mardis de 13h00 à 16h00 (sur rendez-vous)

PLAN DE COURS**Cibles de formation :**

S'initier aux divers éléments de la culture religieuse chrétienne dans une approche socio-culturelle. Situer ses origines et les événements historiques majeurs qui l'ont façonnée. Se familiariser avec les métamorphoses des pratiques et des croyances chrétiennes dans l'espace et dans le temps.

Contenu :

Les sources mythologiques et religieuses du christianisme (égyptiennes, hébraïques, romaines) ; les événements historiques majeurs (conciles, hérésies, réformes, etc.) ; la Bible, son corpus, ses grands personnages et ses différentes interprétations; les confessions chrétiennes et leurs organisations structurelles ; les principaux rites chrétiens (baptême, eucharistie, mariage, etc.) ; les grandes fêtes religieuses (Noël, Pâques, etc.) ; les principales croyances (création, résurrection, enfer, rédemption, etc.) ; les grands lieux de pèlerinage (Bethléem, Jérusalem, Rome, etc.) ; le sens symbolique de l'art (enluminures, icônes, statuares) et de l'architecture (églises, cathédrales, monastères chrétiens) ; les débats contemporains.

Calendrier du cours :

<p>Leçon 1 7 septembre</p>	<p><i>MISE EN ROUTE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du plan de cours - Regard statistique - La notion du culture
<p>Leçon 2 14 septembre</p>	<p><i>LES SOURCES MYTHOLOGIQUES DU CHRISTIANISME</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Influences hébraïques - Influences égyptiennes - Influences romaines
<p>Leçon 3 21 septembre</p>	<p><i>PERSÉCUTIONS, CONCILES ET CROISADES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les persécutions des chrétiens - Enjeux des conciles : Jérusalem (49) ; Nicée I (325) ; Constantinople I (381) ; Éphèse (431) ; Chalcédoine (451) ; Latran IV (1215) Les croisades
<p>Leçon 4 28 septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Visite : Basilique-Cathédrale Saint-Michel (1957) et Centre d'Archives Mgr-Antoine-Racine
<p>Leçon 5 5 octobre</p>	<p><i>HÉRÉSIES ET RÉFORMES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux du Concile de Trente (1545-1563) - Hérésies et Inquisition : cathares, vaudois et millénarismes - La Chasse aux sorcières - Enjeux des réformes protestantes
<p>Leçon 6 12 octobre</p>	<p><i>L'HISTORIEN-NE ET LA BIBLE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le corpus des textes de la Bible - Les langues de la Bible - Les méthodes d'interprétation biblique - Un portrait historique de Jésus de Nazareth, est-ce possible? <p>*Présentation des questions et des consignes pour les résumés écrits.</p>
<p>Leçon 7 19 octobre</p>	<p><i>PERSONNAGES BIBLIQUES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux du Concile Vatican I (1869-1870) - Les grands personnages bibliques : <ul style="list-style-type: none"> o Abraham o Moïse o Dieu o Marie o Le Diable
<p>26 octobre</p>	<p><i>RELÂCHE</i></p>
<p>Leçon 8 2 novembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de culte ou de culture (Pr. Olivier Champagne-Poirier)
<p>Leçon 9 9 novembre</p>	<p><i>CROYANCES ET RITES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enjeux du Concile Vatican II (1962-1965) - Les croyances principales : création, résurrection, purgatoire, enfer, etc. - Les principaux rites chrétiens : baptême, eucharistie, mariage, etc.
<p>Leçon 10 16 novembre</p>	<p><i>GRANDES FÊTES ET ORGANISATIONS STRUCTURELLES</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grandes fêtes religieuses chrétiennes : Ascension, Épiphanie, Noël, Pâques - Les confessions chrétiennes et leurs organisations structurelles : catholiques, anglicanes et orthodoxes

Période d'évaluation des enseignements : du 20 novembre au 9 décembre 2023 N'oubliez pas de remplir le ou les questionnaires d'évaluation en ligne accessibles à l'adresse suivante : https://www.usherbrooke.ca/evaluation-enseignement/	
Leçon 11 23 novembre	LIEUX DE PÈLERINAGE <ul style="list-style-type: none"> - Les grands lieux de pèlerinage dans le monde : Bethléem, Jérusalem, Basilique Saint-Pierre, Lourdes, Canterbury, Cappadoce et le monastère de la Trinité Saint-Serge, Mont St-Michel Les grands lieux de pèlerinages au Québec : Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal ; Sanctuaire Sainte-Anne-de-Beaupré ; Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap ; Marie-Reine-du-Monde ; Notre-Dame-des-Victoires
Leçon 12 30 novembre	Visite : Plymouth Trinity Church (1854) et L'Église-Cathédrale Saint-Jean l'évangéliste (St. Peter's - 1900).
Leçon 13 7 décembre	DES DÉBATS CONTEMPORAINS <ul style="list-style-type: none"> - Laïcités et Églises chrétiennes en Afrique (Pr Guy Bucumi) <p style="color: red;">*Présentation des questions et des consignes pour les résumés écrits.</p>
Leçon 14 14 décembre	ART ET ARCHITECTURE <ul style="list-style-type: none"> - Les sens symboliques de l'art et de l'architecture : enluminure, icône, vitraux, église/cathédrale - Le christianisme, la publicité et le cinéma

Évaluations

Résumés de lecture de mi-session (40%)

Pour la mi-session, vous devez faire 4 résumés de lecture des textes spécifiquement identifiés « *À résumer* » sur le site Moodle du cours. Pour faire vos résumés, vous devrez répondre à des questions soumises par le professeur. Chaque résumé compte pour 10 points ou 10% de la note finale (4 x 10 = 40%). Pour chaque résumé, vous devez développer votre argumentaire sur 1 page et demie (interligne et demi en arial 12). La présentation des consignes et des questions se fera à la fin de la leçon 6 (jeudi 12 octobre).

Résumés de lecture finaux (60%)

Pour les résumés de lecture finaux, vous devrez faire 4 résumés des textes spécifiquement identifiés « *À résumer* » sur le site Moodle du cours. Pour faire vos résumés, vous devrez répondre à des questions soumises par le professeur. Chaque résumé compte pour 15 points ou 15% de la note finale (4 x 15 = 60%). Pour chaque résumé, vous devrez développer votre argumentaire sur 2 pages (interligne et demi en arial 12). La présentation des questions et des consignes se fera à la fin de la leçon 13 (7 décembre).

Critères d'évaluation pour les résumés de lecture

- a) Pertinence et exactitude de l'information
- b) Bonne utilisation des concepts et cohérence de l'argumentation
- c) Justesse d'interprétation des questions
- d) Style littéraire et qualité de la langue écrite. Il pourra être enlevé jusqu'à 10% de la note de l'examen pour les fautes d'orthographe et de grammaire.

Les étudiantes et étudiants pourront trouver les informations relatives à la présentation des références infrapaginales et bibliographies à l'adresse suivante :

<https://www.usherbrooke.ca/histoire/etudes/documents-officiels>

Moodle :

Vous trouverez sur le site Moodle du cours les textes identifiés par le professeur comme « À résumer » et des textes et des informations complémentaires sur les contenus des leçons.

MESURES D'ACCOMMODEMENT POUR LES EXAMENS (SI REQUIS) :

Vous devez présenter la lettre du Programme d'intégration de l'Université de Sherbrooke – lettre qui fait état des mesures d'accommodement recommandées pour vous – à chacun de vos enseignants et enseignantes **le plus tôt possible en début de trimestre** si vous souhaitez vous prévaloir des mesures qui y sont proposées. Nous ne pouvons garantir l'application des mesures pour toute lettre d'intégration présentée tardivement en cours de trimestre. Pour obtenir cette lettre, veuillez contacter le personnel du Programme d'intégration, situé au Pavillon Georges-Cabana, local B1-1012, téléphone : 819 821-7997, téléphone sans frais : 1 800 267-8337, poste 67997, courriel : prog.integration@USherbrooke.ca

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail sur l'intégrité académique de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du Règlement des études, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet portant sur l'Intégrité intellectuelle : [Intégrité intellectuelle - Étudiants - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#) et à participer au Quiz antiplagiat : [Antiplagiat - Service de soutien à la formation - Université de Sherbrooke \(usherbrooke.ca\)](#).

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au Règlement des études. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

BARÈME DE NOTATION

NOTE CHIFFRÉE	LETTRE	POINT	NIVEAU
90 % et plus 85 % - 89 % 82 % - 84 %	A+ A A-	4,3 4,0 3,7	Excellent
78 % - 81 % 75 % - 77 % 72 % - 74 %	B+ B B-	3,3 3,0 2,7	Très bien
68 % - 71 % 65 % - 67 % 62 % - 64 %	C+ C C-	2,3 2,0 1,7	Bien
58 % - 61 % 55 % - 57 %	D+ D	1,3 1,0	Passable
54 % et moins	E	0,0	Échec

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie est disponible sur le site Moodle du cours HST 193

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou à une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;

[...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

Autrement dit : mentionnez vos sources
